



Faute et mauvaise gestion agence mandataire immobilier

Par **monchel47**, le **30/04/2015 à 16:48**

je suis bailleur et en litige avec un mandataire pour mauvaise gestion et erreurs comptables le préjudice se monte à moins de 10 000 euros que choisir m'a dit que je peux porter plainte et aller seul devant les juges mais il fait assigner le mandataire par huissier.

merci de me dire

- 1) le cout d un huissier pour ce type d'opération ?
- 2) le cout d un avocat pour ce type d'opération.

Par **renbin**, le **03/05/2016 à 21:01**

bonjour

je suis dans le meme cas que vous, mon mandataire a oublié?? d'assurer l'appartement que nous lui avons confié et le locataire ne paie pas, du coup la gli refuse de nous indemniser? comment avez-vous fait? j'aimerais avoir des infos

merci d'avance